

## 5.7 Protection et aide sociale

Selon les dernières données provisoires, en 2017, les dépenses de **protection sociale** progressent de façon modérée (+ 2,1 %), tandis que les ressources sont nettement plus dynamiques (+ 3,0 %) du fait d'un contexte économique plus favorable. Ainsi, le solde de la protection sociale redevient positif pour la première fois depuis 2008 et s'établit à 6,2 milliards d'euros (Md€) en 2017.

Le montant des **prestations sociales**, qui constituent 94 % du total des dépenses, s'élève à 728,2 Md€ en 2017. Il augmente à un rythme proche de celui de 2016 (+ 1,9 %, après + 1,8 %). Les prestations du risque vieillesse-survie, qui représentent 46 % de l'ensemble des prestations sociales, et les dépenses de prestations afférentes à la maladie progressent à un rythme modéré comme en 2016 (respectivement + 1,9 % et + 2,0 %). Les prestations du risque logement augmentent elles aussi quasiment au même rythme qu'en 2016 (+ 1,2 %, après + 1,3 %). Les dépenses relatives au risque famille, quant à elles, repartent à la hausse (+ 1,5 %), après deux années de stagnation. Celles liées à l'invalidité augmentent à nouveau en 2017 : + 3,1 %, après + 2,6 % en 2016, sous l'effet notamment du recul de l'âge minimal légal de départ en retraite qui tend à prolonger la durée en invalidité. Les prestations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale accélèrent également (+ 5,0 %, après + 4,5 % en 2016). En revanche, les prestations du risque

emploi ralentissent nettement (+ 0,6 %, après + 2,3 % en 2016), dans un contexte de quasi-stagnation du nombre de chômeurs indemnisés. La dynamique globale du risque emploi est freinée par le net recul des prestations d'insertion et de réinsertion professionnelles. Enfin, les prestations du risque accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) continuent de reculer en 2017 (- 2,6 %).

Les ressources de la protection sociale s'établissent à 781,3 Md€ en 2017, et progressent fortement : + 3,0 %, après + 2,2 % en 2016.

Au 31 décembre 2017, en France (hors Mayotte), 2,0 millions de prestations d'**aide sociale départementale** sont allouées par les départements au titre de l'aide aux personnes âgées ou aux personnes handicapées. Les personnes âgées sont bénéficiaires de 1,4 million de prestations, dont 1,3 million au titre de l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)**. Les départements accordent également des aides à l'insertion (1,9 million d'allocataires du RSA et du RSO fin 2017) et ils sont responsables des mesures d'**aide sociale à l'enfance (ASE)**. Le nombre de chacune de ces mesures augmente en 2017, à l'exception de celles en faveur de l'insertion : le nombre d'allocataires du RSA et du RSO diminue de 0,5 %.

Au 31 décembre 2016, 4,1 millions de personnes sont allocataires de l'un des **minima sociaux**. Le nombre d'allocataires diminue pour la première fois depuis 2008. ■

### Définitions

**Aide sociale** : destinée aux personnes qui se trouvent dans l'impossibilité de faire face à un état de besoin en raison du handicap, de la vieillesse ou de difficultés sociales ou économiques, elle dispense des prestations et des services répartis en quatre domaines principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées, l'aide sociale à l'enfance, et l'aide aux personnes en situation de précarité. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Aide au logement, aide sociale à l'enfance (ASE), aide sociale départementale, allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation personnalisée d'autonomie (APA), allocation pour demandeur d'asile (ADA), allocation temporaire d'attente (ATA), cotisations sociales, minima sociaux, prélèvements obligatoires, prestations sociales, protection sociale, revenu de solidarité (RSO), revenu de solidarité active (RSA)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Compte provisoire de la protection sociale : en 2017, le solde redevient positif », *Études et Résultats* n° 1093, Drees, novembre 2018.
- « Fin 2017, les départements ont attribué 2 millions de prestations d'aide sociale aux personnes âgées ou handicapées », *Études et Résultats* n° 1091, Drees, octobre 2018.
- « 341 000 mesures d'aide sociale à l'enfance en cours fin 2017 », *Études et Résultats* n° 1090, Drees, octobre 2018.
- « En 2016, le nombre d'allocataires de minima sociaux diminue pour la première fois depuis 2008 », *Études et Résultats* n° 1072, Drees, juillet 2018.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Familles bénéficiaires des principales prestations familiales

Au 31 décembre	en milliers		
	2016 (r)	2017	17/16 en %
Allocations familiales (AF)	5 041	5 063	0,4
Complément familial (CF)	889	901	1,4
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 103	3 113	0,3
Alloc. d'éduc. de l'enfant handicapé (AEEH)	255	271	6,5
Allocation de soutien familial (ASF)	752	770	2,3
Prime à la naissance ou à l'adoption <sup>1</sup>	46	48	4,1
Allocation de base (AB)	1 761	1 709	-2,9
Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PrePare) ou complément de libre choix d'activité (CLCA) <sup>2</sup>	411	279	-32,0
CMG <sup>3</sup> assistante maternelle et AFEAMA <sup>4</sup>	740	725	-2,1
CMG <sup>3</sup> garde d'enfants à domicile et AGED <sup>5</sup>	62	60	-2,2
CMG <sup>3</sup> structure <sup>6</sup>	66	56	-14,6
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 163	2 081	-3,8

1. Effectifs en décembre. 2. Y c. COLCA : complément optionnel de libre choix d'activité. PrePare depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. 3. Complément de libre choix du mode de garde. 4. Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée. 5. Allocation de garde d'enfant à domicile. 6. Micro-crèche ou association, entreprise qui emploie une assistante maternelle ou une garde à domicile. Champ : tous régimes.

Sources : Cnaf ; Drees ; Pôle Emploi.

## Comptes de la protection sociale

Au 31 décembre	en milliards d'euros	
	2017 (p)	17/16 (p) en %
<b>Emplois (hors transferts)<sup>1</sup></b>	<b>775,0</b>	<b>2,1</b>
Prestations sociales	728,2	1,9
Autres (charges financières...) <sup>2</sup>	46,9	5,2
<b>Ressources (hors transferts)<sup>1</sup></b>	<b>781,3</b>	<b>3,0</b>
Cotisations sociales	475,8	3,2
Impôts et taxes affectés	188,9	2,6
Contributions publiques	96,4	2,8
Autres (produits financiers...) <sup>2</sup>	20,2	2,7
<b>Solde</b>	<b>6,2</b>	<b>///</b>

1. Les emplois et ressources sont présentés ici hors flux internes aux régimes de protection sociale. 2. Y c. emplois et ressources du compte de capital.

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

## Prestations d'aide sociale départementale

Au 31 décembre	en milliers		
	2016 (r)	2017 (p)	17/16 (p) en %
Allocataires du RSA « socle », RSO <sup>1</sup>	1 865,3	1 856,6	-0,5
Aide aux personnes âgées	1 428,7	1 435,6	0,5
Aide aux personnes handicapées	518,1	521,5	0,6
Aide sociale à l'enfance	333,5	340,8	2,2

1. Hors RSA jeunes. Champ : France hors Mayotte.

Sources : CCMSA ; Cnaf ; Drees, enquêtes Aide sociale.

## Ratios macro-économiques de la protection sociale

	en %			
	2013	2014	2015	2016 <sup>1</sup>
Prestations de protection sociale / PIB	31,9	32,1	31,9	32,1
Prestations de protection sociale / RDBa <sup>2</sup>	40,4	40,7	40,9	40,9
Ressources de la protection sociale / PIB	33,6	33,9	33,8	34,0
Part des PO <sup>3</sup> finançant la protection sociale	65,9	66,7	66,8	67,2

1. Données semi-définitives. 2. Revenu disponible brut ajusté des ménages. 3. Prélèvements obligatoires.

Sources : Drees, comptes de la protection sociale ; Insee, comptes nationaux, base 2014.

## Barèmes des minima sociaux

Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	valeurs mensuelles en euros	
	Montants maximaux <sup>1</sup>	Plafonds de ressources
Revenu de solidarité active (RSA)	550,93	550,93
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	501,27	1 153,60
Revenu de solidarité (RSO), allocation spécifique aux DROM	518,90	922,88
Allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R) <sup>2</sup>	1 082,53	1 708,32
Allocation temporaire d'attente (ATA) <sup>3</sup>	353,14	RSA
Allocation pour demandeurs d'asile (ADA) <sup>4</sup>	206,83	206,83
Allocation aux adultes handicapés (AAH) <sup>5</sup>	819,00	819,00
Minimum vieillesse	833,20	833,20
Minimum invalidité <sup>6</sup>	695,04	711,86
Allocation veuvage (AV)	607,54	759,43

1. Montant maximal sur un mois « moyen » calculé (365 jours/12) pour l'ASS, l'AER, l'ATA et l'ADA. 2. Allocation supprimée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 excepté pour les personnes qui en bénéficiaient déjà à cette date. 3. Le plafond de l'ATA correspond au montant forfaitaire du RSA selon la composition familiale. 4. Le montant et le plafond peuvent être majorés de 7,40 euros par jour et par adulte (soit 225,08 euros par mois) si aucune place dans les lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile n'est proposée à l'allocataire. 5. Dans le cadre d'un plan de revalorisation du montant de l'AAH, le montant maximal sera de 860 euros au 1<sup>er</sup> novembre 2018. 6. Le minimum invalidité correspond à la somme de la pension d'invalidité minimale et de l'allocation supplémentaire invalidité (ASI). Note : barèmes pour une personne seule (personne seule sans enfant pour le RSA et l'ADA).

Source : Législation.

## Allocataires de minima sociaux

Au 31 décembre	en milliers		
	2015	2016	16/15 en %
Alloc. aux adultes handicapés (AAH)	1 062,3	1 090,3	2,6
Alloc. supplémentaire vieillesse (ASV) et ASPA <sup>1</sup>	554,4	552,6	-0,3
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	472,7	454,2	-3,9
Alloc. supplémentaire d'invalidité (ASI)	77,9	80,2	3,1
Allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R)	6,4	3,8	-40,8
Allocation temporaire d'attente (ATA) <sup>2</sup>	12,6	12,3	-2,6
Allocation veuvage (AV)	7,7	7,9	2,0
Revenu de solidarité (RSO)	9,2	8,8	-4,7
Revenu de solid. active (RSA) <sup>3</sup>	1 945,9	1 863,2	-4,3
<b>Ensemble des minima sociaux (hors ADA)</b>	<b>4 149,1</b>	<b>4 073,3</b>	<b>-1,8</b>
Allocation pour demandeur d'asile (ADA) <sup>4</sup>	...	76,1	...
<b>Ensemble des minima sociaux</b>	<b>...</b>	<b>4 149,4</b>	<b>...</b>

1. L'allocation de solidarité aux personnes âgées est entrée en vigueur le 13/01/07. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV. 2. Rupture de série : à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015, uniquement pour les demandeurs d'asile, les étrangers couverts par la protection temporaire et les étrangers victimes de proxénétisme ou de traite des êtres humains, l'ATA est remplacée par l'allocation pour demandeur d'asile (ADA). 3. Avant 2016, il s'agit du RSA « socle ». Pour l'évolution 2015-2016, la comparaison est faite par rapport aux allocataires du RSA « socle » en 2015. 4. Les données fin 2015 de l'ADA ne sont pas disponibles.

Sources : CDC ; CCMSA ; Cnaf ; CNAFMS ; Cnav ; Drees ; FSV ; Pôle emploi ; OFIL.

## Prestations de protection sociale en 2017

	en milliards d'euros	
	2017 (p)	17/16 (p) en %
Santé	255,1	2,1
Maladie	208,3	2,0
Invalidité	40,2	3,1
Accidents de travail et maladies professionnelles	6,7	-2,6
Vieillesse-survie	331,4	1,9
Vieillesse	292,8	2,0
Survie	38,6	0,4
Famille	55,4	1,5
Emploi	44,8	0,6
Chômage	40,7	0,9
Insertion et réinsertion prof.	4,1	-2,7
Logement	18,6	1,2
Pauvreté-exclusion sociale	23,0	5,0
<b>Total des prestations sociales</b>	<b>728,2</b>	<b>1,9</b>

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

## Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

## Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

## Les clés des Tableaux de l'économie française

Titre de la double-page

Numéro du thème  
et de la double page

### 11.4 Prix à la consommation

Les mots ou expressions  
en gras et en couleur

sont définis plus bas  
ou dans la rubrique

« Définitions » en annexes

Une présentation  
synthétique sur  
chaque double-page

Des définitions pour  
comprendre les concepts  
clés de la double page

Toutes les définitions  
sont regroupées dans  
la rubrique « Définitions »  
en annexes

Des publications  
téléchargeables gratuitement  
pour approfondir le sujet  
Adresses des sites Internet  
à retrouver dans la rubrique  
« Adresses utiles » en annexes

Après une accélération en janvier 2017 à +1,3 %, le taux d'inflation mesuré par la variation sur un an de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** baisse progressivement jusqu'en juillet 2017 avant de remonter régulièrement au second semestre pour atteindre +1,2 %, fin 2017. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit globalement le même mouvement en France que dans l'ensemble de la zone euro. De même, l'indicateur d'**inflation sous-jacente**, qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales), remonte très lentement de février à décembre 2017, passant de +0,2 % à +0,6 % fin 2017.

En moyenne sur l'année, les prix à la consommation augmentent davantage en 2017 qu'en 2016 (+1,0 %, après +0,2 % entre 2015 et 2016) : l'inflation atteint ainsi un niveau supérieur à celui de 2013. Ce dynamisme reflète un vif rebond des prix de l'énergie et une accélération des prix de l'alimentation et du tabac. Seul un recul un peu plus prononcé des prix des produits manufacturés modère la hausse de l'inflation, alors que les prix des services croissent au même rythme qu'en 2016.

Après trois années de baisse consécutive, les prix des produits énergétiques sont en forte hausse en 2017 (+6,2 % en moyenne, après -2,8 %) en lien avec la fiscalité accrue sur les carburants en janvier 2017 et la remontée du cours moyen du Brent. Tous les prix des produits pétroliers rebondissent nettement :

combustibles liquides (+17,3 % en moyenne), gazole (+11,7 %) et essence (+5,8 %). Les prix du gaz participent aussi à la hausse de l'inflation énergétique (+4,6 %, après -7,6 % en 2016). En revanche, les prix de l'électricité ralentissent (+0,4 %, après +3,1 %).

En 2017, les prix des produits alimentaires (y compris boissons, alcoolisées ou non) augmentent plus rapidement qu'en 2016 (+1,0 % en moyenne, après +0,6 %), avec une nette accélération des prix des produits alimentaires hors produits frais. Après deux années de faible hausse, les prix du tabac augmentent davantage : +2,7 % entre 2016 et 2017 en lien avec le relèvement des taxes.

En 2017, les prix des produits manufacturés diminuent (-0,6 % en moyenne, après -0,5 % en 2016). Ceux des articles d'habillement et de chaussures sont stables. Le recul des prix des produits de santé se poursuit pour la quatrième année consécutive. Enfin, les prix des autres produits manufacturés baissent (-0,2 % en moyenne en 2017, après -0,1 %).

L'inflation dans les services est inchangée en 2017, à +1,0 %, comme en 2016. Les prix des services de transport rebondissent nettement (+2,0 %, après -1,5 %). Ceux des services de santé augmentent vivement à la suite de la revalorisation des tarifs de consultation (+1,3 %, après +0,2 %). En revanche, les prix des loyers, indexés sur les évolutions passées de l'inflation, ralentissent en 2017, comme chaque année depuis 2006, à l'exception de 2012. Quant aux prix des services de communication, ils se replient fortement, après trois années de hausse. ■

#### Définitions

**Indice des prix à la consommation (IPC)** : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1<sup>er</sup> quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

#### Pour en savoir plus

- « 2017 – Les niveaux des prix ont varié quasiment du simple au triple parmi les États membres de l'UE », *communiqué de presse n° 102*, Eurostat, juin 2018.
- « Indice des prix à la consommation – Moyennes annuelles 2017 », *Informations rapides n° 8*, Insee, janvier 2018.
- Séries chronologiques ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)).

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

114

TEF, édition 2019 – Insee Références

Une orientation vers le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne, ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

## Prix à la consommation 11.4

### Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2017

en % — Unité

Fonction de consommation	Pondération <sup>1</sup>		Évolution 17/16		Fonction de consommation	Pondération <sup>1</sup>		Évolution 17/16	
	2017	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. <sup>2</sup>		2017	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. <sup>2</sup>
<b>Ensemble (y c. tabac)</b>	<b>10 000</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>		Transport	1 451	3,1	2,8	
<b>Ensemble (hors tabac)</b>	<b>9 812</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>		Achats de véhicules	362	0,7	1,7	
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 435	1,1	1,4		Utilisation de véhicules personnels	801	4,5	3,9	
Produits alimentaires	1 311	1,1	1,5		Services de transport	288	2,0	1,1	
Boissons non alcoolisées	124	0,6	0,7		Communications	285	-4,2	-4,2	
Boissons alcoolisées et tabac	380	1,6	3,3		Services postaux	17	3,8	3,8	
Boissons alcoolisées	192	0,6	0,7		Matériel de téléphonie et de télécopie	43	-8,6	-5,0	
Tabac	188	2,7	6,0		Services de téléphonie et de télécopie	225	-4,0	-4,6	
Habillement et chaussures	447	0,1	0,0		Loisirs et culture	894	0,3	0,5	
Habillement	357	0,1	0,0		Équipements audio-visuels, photo et informatiques	138	-2,2	-1,2	
Chaussures y c. réparation	90	-0,2	-0,1		Autres biens durables (loisirs)	46	-1,4	1,5	
Logement, chauffage, éclairage	1 418	1,6	1,4		Autres articles et équip. de loisirs	242	-0,2	0,3	
Loyers d'habitation	629	0,2	0,2		Services récréatifs et culturels	309	1,1	1,2	
Entretien et réparation courante du log.	172	1,5	1,6		Presse, livres et papeterie	140	1,9	2,0	
Distribution d'eau et autres services	159	1,4	1,5		Voyages touristiques tout compris	19	1,7	-6,0	
Chauffage, éclairage	458	3,7	2,9		Éducation	4	1,2	0,6	
Meubles, équip. ménager, entretien maison	530	-0,2	-0,1		Hôtellerie, cafés, restaurants	752	1,6	1,4	
Meubles, tapis, revêtements de sol	154	-0,2	0,0		Restauration et cafés	587	1,4	1,2	
Articles de ménage en textile	39	0,9	1,2		Services d'hébergement	165	2,4	2,0	
Appareils ménagers	87	-2,0	-2,2		Autres biens et services	1 341	1,1	1,2	
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	70	0,4	0,9		Soins personnels	278	0,3	0,2	
Outils pour la maison et le jardin	50	-0,5	0,0		Effets personnels (non définis ailleurs)	119	0,9	1,1	
Entretien courant de l'habitation	130	0,4	0,4		Protection sociale	485	0,9	1,0	
Santé	1 063	-0,2	0,5		Assurances	296	2,1	2,3	
Médicaments et produits pharmaceutiques	463	-2,0	-1,7		Services financiers	38	2,5	2,2	
Médecine non hospitalière	600	1,3	2,2		Autres services	125	0,9	1,1	

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.
  2. Évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
- Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages. Note : base 100 en 2015.  
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

### Quelques hausses et baisses de prix en 2017

glissement annuel de déc. à déc. en %

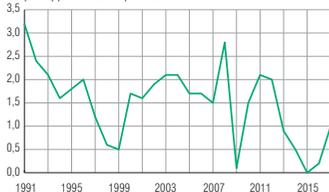
Hausse		Baisse	
	17/16		17/16
Combustibles liquides	+ 11,1	Pommes de terre	-10,8
Gazole	+ 9,4	Forfaits touristiques	-6,0
Médecines généralistes	+ 7,8	Luminaire	-5,4
Fruits frais	+ 6,7	Matériel de téléphonie et de télécopie	-5,0
Huiles et graisses	+ 7,4	Matériel de nettoyage	-5,0
Tabac	+ 6,0	Appareils de transformation d'aliments	-5,0
Esence	+ 5,3	Appareils de cuisson	-4,2
Hydrocarbures liquéfiés (butane, propane, etc.)	+ 5,1	Matériel de traitement de l'information	-3,9
Services postaux	+ 3,8	Appareils photo et caméras	-3,8
Journaux et publications périodiques	+ 3,8	Tapis et moquettes	-3,4

Des tableaux concernant la France y compris les Dom sauf indication contraire

- Champ : France hors Mayotte. Note : évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.  
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

### Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1991 à 2017

par rapport à l'année précédente en %



- Champ : France hors Mayotte. Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. L'indice est la moyenne arithmétique des 12 indices mensuels.  
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

### Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2017

glissement annuel de déc. à déc. en %

	17/16	17/16	
Allemagne	1,6	Lettonie	2,2
Autriche	2,3	Lituanie	3,8
Belgique	2,1	Luxembourg	1,6
Chypre	-0,4	Malte	1,3
Espagne	1,2	Pays-Bas	1,2
Estonie	3,8	Portugal	1,6
Finlande	0,5	Slovaquie	2,0
France	1,2	Slovénie	1,9
Grèce	1,0	Zone euro	1,7
Irlande	0,5	UE	1,4
Italie	1,0		

- Note : évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.  
Source : Eurostat (extraction du 24 mai 2018).

Des données de cadrage européennes ou mondiales

Des graphiques d'illustration